



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auto-entrepreneurs

Question écrite n° 100029

Texte de la question

Mme Anne Grommerch attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur le dispositif de l'auto-entrepreneur. En effet, en 2011, les seuils liés à l'activité d'auto-entrepreneur sont revalorisés. Elle souhaite connaître le montant des nouveaux seuils et des conséquences que cela implique.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Grommerch](#)

Circonscription : Moselle (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100029

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 février 2011, page 1392

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)